Wittenheim
Ville d'ambition

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N° 218/T/2026

Affiché le 25/11/2026

Retiré le .....

LB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles, L 2542-1 à L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU la demande de l'Entreprise AXIANS d'installer une nacelle dans le cadre de travaux de maintenance préventive sur les antennes de télérelève GRDF situées sur le bâtiment de la Maison des Associations,10 rue de la Première Armée Française à Wittenheim, le 9 décembre 2026 de 08h00 à 12h00,

CONSIDERANT qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'autoriser l'installation d'une nacelle sur le domaine public et de réglementer la sécurité des usagers ainsi que le stationnement des automobilistes, pour des raisons de sécurité,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'Entreprise AXIANS est autorisée à installer une nacelle sur le parking public attenant à la Maison des Associations, sise 10 rue de la Première Armée Française à Wittenheim, le 9 décembre 2026, de 08h00 à 12h00, dans le cadre de travaux de maintenance préventive sur les antennes de télérelève GRDF situées sur la toiture du bâtiment.

ARTICLE 2 : La nacelle sera sécurisée par L'Entreprise AXIANS qui prendra toutes les mesures nécessaires afin de limiter les chutes de matériaux sur la voie publique et la dégradation de la chaussée. Des protections devront être posées sous les appuis de la nacelle pour repartir les charges afin de préserver le revêtement au sol. En cas de détérioration du revêtement de sol de la voie publique, celui-ci sera réfectionné aux frais de l'Entreprise. Des panneaux de pré-signalisation et de position devront annoncer le début et la fin du chantier.

ARTICLE 3 : L'arrêt et le stationnement de tous véhicules motorisés seront interdits sur les emplacements concernés du parking public attenant à la Maison des Associations, conformément au plan joint annexé au présent arrêté, le 9 décembre 2026 de 08h00 à 12h00. Seuls les véhicules de chantier pourront s'y stationner afin d'effectuer les travaux.

.../...

ARTICLE 4 : La circulation des piétons sera interdite au niveau du chantier, le 9 décembre 2026, de 08h00 à 12h00. Une signalétique adaptée sera positionnée par l'Entreprise AXIANS qui rappellera ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 5 : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 par les soins de l'Entreprise AXIANS.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

ARTICLE 8 : L'arrêté sera transmis à l'Entreprise AXIANS, 214 rue Descartes à 54710 LUDRES et une copie sera adressée à :

- Monsieur le Procureur de la République - 21 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU - CH E. MULLER - 20 Ave du Dr. Laennec - 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - cis.wittenheim@sdis68.fr,
- M2A - Service PUPA - Z.A. route de Wittelsheim - 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 18 novembre 2026

Par délégation du Maire
Pascal GASQUETON
Adjoint au Maire,
En charge de la Sécurité, de la Prévention, de la Tranquillité publique et de l'État-Civil

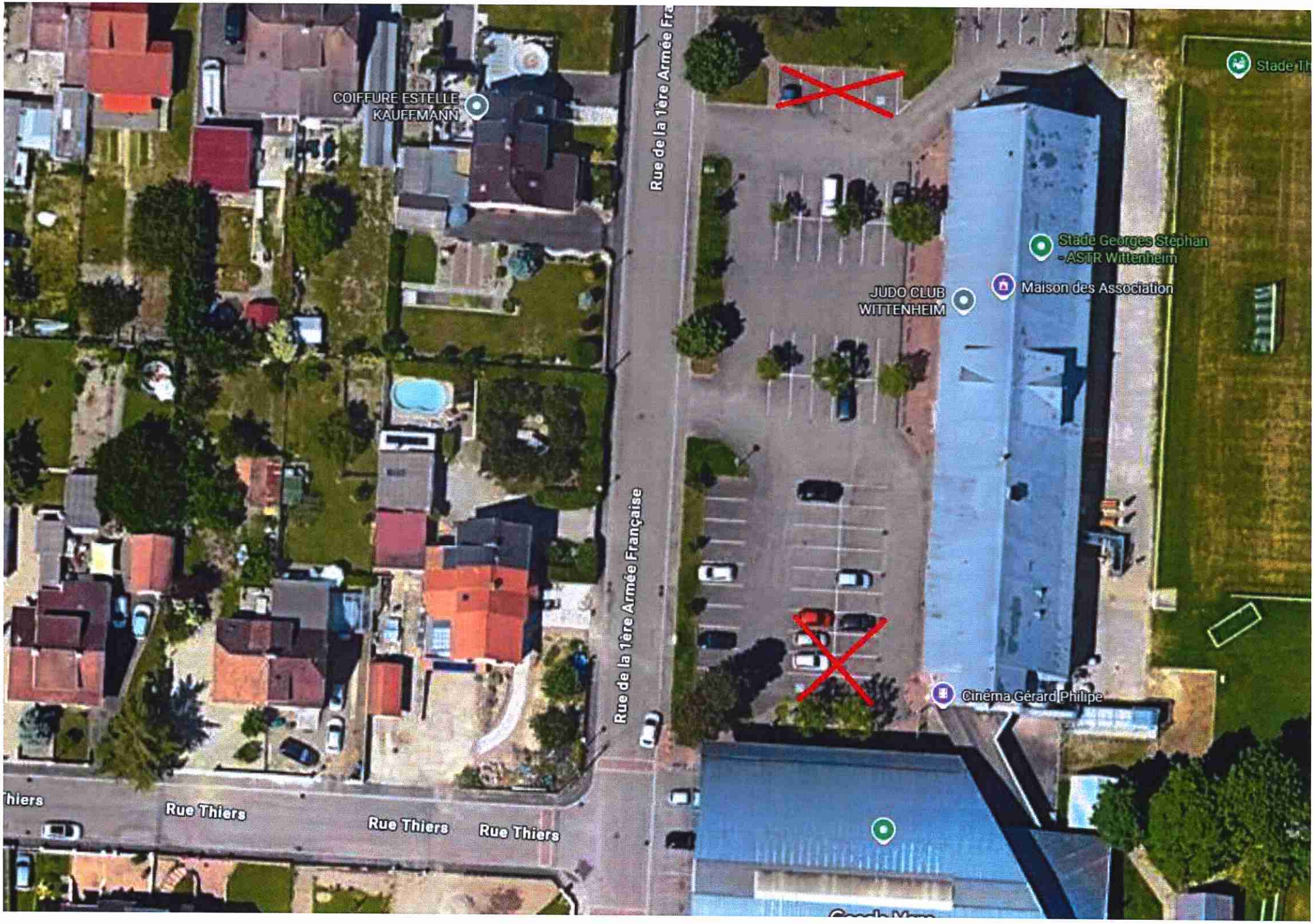
COIFFURE ESTELLE KAUFFMANN
Rue de la 1ère Armée Fra
Rue de la 1ère Armée Française
Stade Th
Stade Georges Stephan - ASTR Wittenheim
Maison des Association
JUDO CLUB WITTENHEIM
Cinéma Gérard Philipe
Thiers
Rue Thiers
Rue Thiers
Rue Thiers